



POLITIQUE CONCERNANT L'USAGE DE LA RAISON SOCIALE, DU LOGO ET AUTRES MATÉRIEL D'IDENTITÉ OU DE PROMOTION

Karaté Québec possède la propriété et l'usage exclusif de son logo. Il peut autoriser d'autres personnes à l'utiliser, selon les modalités qu'il a établies dans la présente politique.

RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION :

Une demande d'autorisation, quiconque souhaite utiliser le logo de Karaté Québec doit en faire la demande au préalable. La reproduction doit être faite à partir d'un original approuvé. Pour obtenir un exemplaire de l'original du logo, il faut en faire la demande. L'intégralité du logo; Qu'il soit apposé sur un document papier, informatique ou autre, le logo doit toujours être utilisé dans son intégralité et respecter les règles. Le logo est reproduit en couleur, noir et rouge. Si la couleur n'est pas disponible lors de la production de documents imprimés, le logo doit être reproduit entièrement en noir ; Le logo ne doit jamais être redessiné. On ne peut ni le déformer ni y intégrer d'autres éléments ; Le logo peut être réduit ou agrandi, mais il doit toujours conserver ses proportions actuelles.